

VIE SOCIALE ET TERRITOIRE

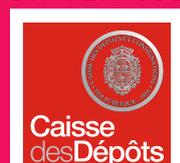


Politique Jeunesse et Communauté de communes

« Quels partenariats possibles entre Conseils généraux
et Communautés de communes ? »

Compte rendu de la journée
d'information et d'échanges
du jeudi 17 janvier 2008 à Paris

UN SERVICE



POLITIQUE JEUNESSE ET COMMUNAUTÉS DE COMMUNES

« Quels partenariats possibles
entre Conseils généraux et Communautés
de communes ? »

Compte rendu de la journée d'information et d'échanges
du jeudi 17 janvier 2008 à Paris

Sommaire

Introduction générale par le président de l'Assemblée des Départements de France - ADF	2
Illustration du contexte par les Conseils généraux de l'Allier et de la Savoie	3
Témoignages du conseil général du Finistère et de la communauté de communes du Pays de Quimperlé	8
Témoignages du conseil général de Meurthe-et-Moselle et de la communauté de communes du Saintois au Vermois.....	13
Témoignages du conseil général de l'Hérault et de la communauté de communes « Entre Lirou et Canal du Midi ».....	17
 S'inscrire au réseau <i>Communauté de communes et Politique Jeunesse</i>	22

Ouvrage coordonné par Bernard Saint Germain, Mairie-conseils Caisse des Dépôts
Finalisé en juin 2008

Communautés de communes et Départements : harmonisons les solidarités territoriales indispensables au développement de notre jeunesse

Claudy Lebreton, Président de l'Assemblée des Départements de France

Depuis les lois de 1982, l'Etat transfère aux collectivités davantage de responsabilités dans l'accompagnement de nos jeunes dans tous les domaines de leur vie.

Or, la plupart des communes, regroupées en communautés, comptent sur le Département pour les accompagner dans l'exercice de cette responsabilité. C'est un souhait légitime puisqu'à la fois le Conseil Général est un soutien en termes d'aménagements mais également un partenaire incontournable dès lors que le public est constitué de collégiens.

A des titres divers, ces politiques sont valorisantes pour ceux qui les initient ou les mettent en oeuvre. Et c'est bien là que la question de la gouvernance est posée à chaque niveau d'administration territoriale. Les services déconcentrés de l'Etat, les conseils régionaux et départementaux, les collectivités locales, les associations, les fédérations d'éducation populaire, les structures d'information jeunesse, les missions locales, etc... s'emparent de ces sujets. L'ensemble devient illisible, d'abord pour les jeunes et pour leurs familles.

Pour les Départements, les politiques de jeunesse sont des politiques éducatives qui contribuent, à côté de l'école et à côté des parents, à l'éducation des jeunes, c'est - à - dire à l'apprentissage du «Vivre ensemble». C'est pourquoi, ces politiques doivent être pensées en termes de partenariats, précisant les principes et les modalités d'intervention de chacun.

C'est le sens du travail qui peut être mené au sein des communautés de communes sur la politique jeunesse, notamment, dans les accueils au sein des centres de loisirs, dans l'animation des foyers de jeunes, dans la politique d'habitat et de transports, etc....

Dans leurs relations avec les Communautés de communes, l'Etat étant moins présent sur les territoires, les Départements contribuent à son maillage, au développement et à la cohésion sociale. Ils sont fortement sollicités dans ce sens et se substituent souvent à l'Etat défaillant.

C'est dans ce paysage constitué de nombreux intervenants que se construisent les politiques de jeunesse des Départements en phase avec la réalité de la vie sociale des jeunes, de leurs besoins. Cela passe par un dialogue constructif avec eux afin de mettre en valeur la richesse qu'ils représentent sur les territoires.

Claudy Lebreton
Président de l'ADF


Assemblée des
DEPARTEMENTS
DE FRANCE

Sylvie PAMBET, responsable jeunesse au conseil général de la Savoie, et
Gilles HUARD, responsable du service sports et jeunesse au conseil général de l'Allier

Illustration du contexte par les Conseils généraux de l'Allier et de la Savoie

Gilles Huard, responsable du service sports et jeunesse au conseil général de l'Allier

L'Allier a choisi de s'approprier pleinement les questions de jeunesse. Nous avons été à l'initiative d'une rencontre départementale, « Neuj'Pro », qui est devenue régionale puis nationale aujourd'hui. Elle est dans sa sixième édition. Son objectif est de faire se rencontrer les techniciens et les élus pour échanger sur les questions de jeunesse, partager, apprendre, réfléchir sur les évolutions en cours et faire évoluer les pratiques par une mise en commun de la réflexion.

La Savoie a depuis très longtemps développé une politique très volontariste sur les questions de jeunesse, en particulier en direction des territoires. Il sera intéressant de voir comment peut s'articuler le travail entre département et intercommunalités.

Sylvie Pambet, responsable jeunesse au conseil général de la Savoie

J'ai commencé en 1982 à la direction de la Jeunesse et des Sports du département de l'Ain. Après dix-huit ans dans un service de l'Etat, j'ai été détachée au département de la Savoie. Durant les dix premières années, je n'ai pas du tout travaillé avec les communes sur la thématique jeunesse, il y avait à ce moment-là une légitimité de l'Etat et de la vie associative qui en avait la maîtrise d'œuvre et bénéficiait des subventions des collectivités locales. Les actions en direction de l'enfance et de la jeunesse s'appuyaient sur des fédérations d'éducation populaire comme les FRANCAS, la FOL, l'UFCV dont le rôle était prépondérant.

Mon lien avec les collectivités locales a démarré avec l'aménagement des rythmes de vie de l'enfant (les CATE1, les Contrats bleus, l'ARVEJ2, etc.). En tant que fonctionnaire de l'Etat, j'ai pris contact avec les collectivités locales pour essayer de réfléchir à ce qu'était le temps de l'enfant autour de l'école primaire et voir comment un travail pouvait se mener en lien avec la vie associative.

Puis vint la période de la décentralisation qui a profondément modifié le rôle de l'Etat. Entre 1982 et aujourd'hui, j'ai l'impression que l'intervention de l'Etat au niveau de la direction départementale Jeunesse et Sports a fondu. Si la posture de l'Etat par rapport à l'Education nationale n'a pas changé, il lui revient d'assurer l'égalité de tous les enfants dans l'accès à une scolarité, il en va différemment concernant le temps libre et les activités de loisirs. Les directions Jeunesse et sports assument aujourd'hui

un rôle régalien de contrôle des centres de loisirs, des formations de professionnels jeunesse et sportifs...

Parallèlement, d'autres évolutions se sont produites : progressivement, l'accès aux loisirs des enfants n'a plus été considéré comme relevant seulement des parents, ce qui était le cas notamment en milieu rural ; il y a eu un maillage territorial des équipements, les MJC et les centres sociaux ont fortement marqué le territoire ; enfin, les intervenants se sont fortement professionnalisés pendant ces 20 à 30 années.

L'émergence des questions de jeunesse s'appuie donc sur la triple action de l'Etat (impulsion, formation, financement), des associations et des communes qui les finançaient

Avant que l'on en arrive à la mise en place d'acteurs nouveaux, des choses importantes se sont mises en place dont on profite aujourd'hui : progressivement, l'accès aux loisirs des enfants n'a plus été considéré comme relevant seulement des parents, ce qui était le cas notamment en milieu rural ; il y a eu un maillage territorial des équipements, les MJC puis maintenant les centres sociaux ont fortement marqué le territoire ; enfin, les intervenants se sont professionnalisés.

C'est à partir de cette construction de l'Etat avec les associations, subventionnées par les collectivités locales, que les questions de jeunesse ont pu progressivement émerger à partir d'un socle qui s'est construit sur des référents importants.

Gilles Huard

Au départ, ce sont les communes qui se sont appropriées les questions de jeunesse du fait de leur lien privilégié avec la population et les jeunes en particulier. Progressivement, à partir des années 80, le département a pris une compétence sociale forte, confortée lors de la dernière loi de décentralisation. Il est aujourd'hui le chef de file de l'action sociale.

Depuis les années 80, il a acquis une compétence sur les investissements matériels et immobiliers des collèges et lycées, qui s'est étendu sur les personnels en 2004. Cela permet, peut-être, aux collectivités d'entrer plus facilement dans le domaine éducatif, dans ce que l'on pourrait appeler « les lieux de vie des jeunes ».

Ce mouvement que nous observons depuis vingt ans, même s'il n'est pas général, tend à une approche plus globale de la jeunesse. On reste dans un premier temps sur des compétences, non obligatoires, liées aux domaines plus traditionnels de la jeunesse :

- L'accompagnement des projets et initiatives des jeunes, que l'on retrouve dans de nombreux départements.
- La citoyenneté. Elle prend la forme de conseils généraux jeunes ou juniors.
- L'information jeunesse. Cette compétence, qui dépendait de l'Etat, est mise en œuvre dans les faits par les collectivités locales qui en sont les principaux financeurs. Elle se décline à travers le réseau information jeunesse, les BIJ3, les PIJ4, ou, plus récemment, dans le cadre de plates-formes Web que développent progressivement les collectivités.
- L'animation sportive et jeunesse de terrain. Cette initiative, plus exceptionnelle, permet le financement de postes d'animation et un travail d'accompagnement par des coordonnateurs sur le terrain. On la trouve en Loire-Atlantique ou en Vendée, par exemple.
- La prévention sanitaire et sociale et le développement de structures départementales en direction des jeunes, notamment sur l'écoute psychologique. Le Bas-Rhin a développé cette approche.
- L'ouverture à l'international, avec les chantiers et échanges internationaux ou les jumelages. Elle se développe également dans les collèges.
- Puis, plus récemment, l'accompagnement péri et extra-scolaire qui donne la possibilité aux collectivités d'avoir un lien plus resserré avec les établissements scolaires. Il s'agit d'une animation directe dans les établissements, qui peut ponctuellement être ciblée autour des TIC5. C'est le cas de la Nièvre qui a créé une cyber base, animation autour des TIC en lien avec les enseignants.

Dans un deuxième temps, un certain nombre de départements, la Gironde et l'Allier sont de ceux-là, ont pris des initiatives pour mettre en cohérence les politiques territoriales de jeunesse dans tous les domaines qui concernent la vie des jeunes (transport, logement, loisirs, etc.). L'Allier, qui connaît une difficulté prégnante de baisse démographique a voulu, dans un souci de plus grande efficacité, être au plus près des réalités de la jeunesse en embrassant l'ensemble du parcours de vie jusqu'à l'indépendance financière et l'entrée dans la vie active.

Sylvie Pambet

Si nous avons créé un réseau informel, vingt départements y adhèrent aujourd'hui qui ont développé une politique jeunesse affirmée, c'est bien parce que cette compétence était non obligatoire et par conséquent non encore traitée par l'Assemblée des départements de France. ADF6.

Nous abordons dans le réseau des questions très générales sur la jeunesse avec l'objectif de découvrir la spécificité de chaque territoire car nos modalités de fonctionnement, y compris dans le domaine de la territorialisation, sont toutes différentes. C'est une force des départements.

Quand un département se positionne sur une politique

jeunesse de compétence non obligatoire, c'est toujours à l'initiative d'un homme ou d'une femme politique qui, à partir d'un diagnostic élaboré avec des techniciens, analyse les besoins du territoire pour engager une politique adaptée à sa spécificité.

C'est en 1997 que la Savoie décide à l'unanimité d'une politique jeunesse axée sur trois priorités : la proximité, les années collège et la prévention. La 1ère action phare : le Contrat cantonal jeunesse, doit permettre d'accompagner les intercommunalités dans la mise en œuvre de diagnostics locaux qui aboutissent à un projet de politique jeunesse pour le territoire. Elle concerne aujourd'hui la totalité du département et chaque projet territorial est accompagné par des procédures contractuelles, pour le Conseil général, le contrat cantonal jeunesse et pour la CAF, le contrat enfance-jeunesse.

Notre département comprend trente-sept cantons et trente-trois intercommunalités. La dynamique impulsée par la mobilisation des intercommunalités s'est vue renforcée à partir d'août 2005 avec la mise en place de la compétence sociale qui va vraiment contribuer à l'appropriation par les élus locaux de la dimension d'une politique enfance-jeunesse.

Quelques chiffres :

- L'action enfance-jeunesse de la CAF porte sur 95 % des jeunes de Savoie (66% pour des CAF similaires).
- 92% des communes sont concernées par les politiques enfance-jeunesse (47% pour des CAF similaire. C'est le fruit d'un travail partenarial entre le département, l'Etat - Education nationale et Jeunesse et Sports - et la CAF qui a permis aux intercommunalités de se saisir de cette compétence. Nous avons travaillé en profondeur pendant trois ans sur l'émergence de la compétence sociale dans les communautés de communes déclinée dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse.
- Au niveau du département (350 000 habitants), il y avait en 1998 quatre-vingts centres de loisirs, plutôt moyennes communes, plutôt enfance. En dix ans, nous sommes passés à cent-cinquante l'augmentation est surtout due à la déclaration des centres pré ados et ados. Sur les 33 communautés de communes 18 assurent la maîtrise d'œuvre directe.

Le Département entretient avec les communautés de communes une relation technique et politique très régulière : politique volontariste dans l'Allier quand la démographie diminue dans certains territoires ; accompagnement du temps libre de l'enfant et du jeune, préoccupation auparavant urbaine qui devient aujourd'hui très actuelle pour les familles dans la totalité du territoire français. En Savoie, nous sommes confrontés à de fortes hausses démographiques, quelquefois jusqu'à plus de 10 % en cinq ans sur de petites communes rurales.

Le suivi des jeunes en difficulté, les transports et la restauration scolaires, l'accompagnement périscolaire sont autant de questions importantes qui devront être débattues entre collectivité départementale et collectivités territoriales.

Gilles Huard

Les différents « Neuj'Pro » ont mis en évidence qu'il n'y a pas une jeunesse mais des jeunes et des territoires qui appellent des réponses différenciées et donc des politiques jeunes.

Une question qui revient très régulièrement est celle du millefeuille institutionnel avec la superposition des collectivités et institutions qui prennent la compétence jeunesse et développent des actions. Nous n'allons pas le regretter mais, en même temps, se pose la question de la transversalité, de l'efficacité de l'action.

Différentes pistes sont à ouvrir :

- Quelle est la place des associations d'éducation populaire ? On constate que leur rôle est moins fort, qu'elles sont moins sollicitées. Est-ce qu'elles sont vraiment dans une démarche d'évolution ?
- Quelle sera la participation de l'Etat dans les années à venir ? Quelle sera la place des régions qui prennent un rôle de plus en plus important ? Enfin, même si cette question n'est pour l'instant pas à l'ordre du jour, quel devenir pour les départements ?

DÉBAT AVEC LA SALLE

Kamel Rarrbo

Vous êtes passés très vite sur le réseau informel, pouvez-vous nous en dire quelques mots ?

Gilles Huard

C'est le réseau jeunesse des départements. Il s'adresse aux départements et régions, même si peu d'entre elles y participent. Au départ, l'ADF avait été sollicitée pour animer une commission technique sur les questions de jeunesse mais, comme l'a dit Sylvie Pambet, elle a témoigné d'une certaine réserve. L'idée était de faire quelque chose d'informel, sans structure lourde, sans présidence figée, avec l'objectif que chacun vienne avec son savoir-faire, ses idées et préoccupations et que tout cela soit mis en commun.

Le site Internet, qui doit être enrichi, a vocation à recenser les différentes expériences.

Sylvie Pambet

Claude Riboulet, qui aurait dû être parmi nous aujourd'hui, est un élu passionné par les questions de jeunesse qui porte une parole forte sur les politiques jeunesse non obligatoires, notamment auprès de l'ADF. Nous constatons, après quatre années de fonctionnement, que les élus en charge de la jeunesse sont présents et intéressés mais, globalement, c'est un réseau de techniciens. Il n'y a pas d'équipe politique au niveau départemental pour porter cette dynamique au sein de l'ADF.

Kamel Rarrbo

Je m'interroge sur les motivations politiques qui conduisent un élu à faire le choix d'une compétence non obligatoire. Prenons l'Allier qui perd ses jeunes ou, à l'inverse, la Seine-et-Marne qui explose sous un taux de jeunesse parmi les plus importants d'Ile-de-France. Ces deux départements ont un enjeu, un défi par rapport à la jeunesse, or je constate qu'ils n'ont pas mis en place de compétences non obligatoires.

Je crois qu'il y a là une question sur laquelle s'interroger. Peut-être appartient-elle plus au secteur des départements ? Interrogeons-nous : pourquoi des intercommunalités se lancent-elles dans l'aventure alors que d'autres ne le font pas ? Est-ce une question de moyens ? Je ne le crois pas. Est-ce une question de volonté politique ? Pas seulement. Cette volonté existe par exemple dans l'Allier mais elle ne s'est pas contractualisée au niveau d'un territoire. Il doit donc y avoir d'autres paramètres nécessaires à l'émergence d'un projet et de son partage.

Un projet ne peut pas être porté par une seule personne. Si elle disparaît, le projet disparaît avec elle. Cette notion

de partage est très importante. Elle rejoint d'ailleurs une autre question qui est celle de savoir comment monter une politique jeunesse intercommunale.

Gilles Huard

Dans l'Allier, le démarrage a effectivement été un peu laborieux, mais nous avons trouvé aujourd'hui une méthode d'action avec la Conférence départementale de la jeunesse qui est la mise à plat de la politique départementale à partir d'un diagnostic réalisé avec les acteurs locaux.

Au départ, la politique jeunesse s'est traduite par la création de dispositifs en direction des jeunes, sans pour autant constituer une politique au sens large du terme qui permette de répondre à une problématique réelle. Un sondage fait auprès des jeunes atteste de la très bonne image qu'ils ont du département, de sa qualité de vie, avec d'un côté l'envie exprimée, s'ils le peuvent, d'y rester et, d'un autre côté, la difficulté de trouver des réponses aux problèmes de logement, de transport, de loisirs qu'ils rencontrent.

Y a-t-il une recette pour réussir ? Je crois qu'il faut la volonté d'un élu, forte et continue, partagée par une équipe, mais aussi une politique définie en fonction des besoins réels des territoires. La démarche de diagnostic que nous avons engagée est un préalable indispensable à toute construction de projet.

Sylvie Pambet

Je ne suis pas tout à fait d'accord quand Kamel Rarrbo dit que le projet ne peut pas être porté par une seule personne car il est ici question de volonté politique et celle-ci peut émaner d'un seul individu. Il faut ensuite, bien évidemment, qu'elle soit relayée car une politique jeunesse n'a de sens que si elle est partagée et animée avec l'ensemble des acteurs. La démarche participative est indispensable.

Guillaume Brillant, chargé de mission jeunesse au conseil général du Finistère

Par rapport à l'interrogation de Kamel Rarrbo, j'ai l'impression qu'un début de réponse est à chercher dans la configuration du territoire. La volonté politique sur les politiques jeunesse est certes essentielle mais elle sera plus facilement lisible dans les départements ruraux constitués essentiellement de villes moyennes que dans les départements urbains comme la Seine-et-Marne où le conseil général est face à des villes importantes, qui ont des moyens financiers, et des communautés de communes qui peuvent également se lancer dans l'aventure.

Daniel Decerle, conseiller général de Saône-et-Loire

Gilles Huard a évoqué les thématiques des transports et du logement dans la politique jeunesse. Comment cela se traduit-il concrètement ?

Gilles Huard

Le service sports et jeunesse a été la cheville ouvrière de la démarche mais nous avons travaillé avec l'ensemble des services du département. Le service transports va mettre en place une centrale de mobilité via Internet avec des items spécifiques pour les jeunes par rapport à leurs horaires de vie. C'est également le développement du transport à la demande pour répondre à la question des loisirs. Nous avons en effet constaté que les problèmes portaient moins sur la quantité ou la qualité de l'offre que sur la difficulté d'y accéder du fait d'un manque d'information ou de l'insuffisance des transports. Ce sont les deux pistes qui vont être mises en œuvre.

Dans l'Allier, l'offre de logement est assez riche mais le parc plutôt vétuste. Nous sommes confrontés à une problématique particulière concernant les apprentis qui ne trouvent pas où se loger, ce qui les oblige à quitter le département en direction des grandes villes. Nous avons un plan départemental sur le logement piloté par l'Etat dans lequel le conseil général est partenaire avec l'ensemble des acteurs du logement. Nous travaillons à la création de micro-logements d'une ou deux pièces dans les villages.

Danièle Chevalier, directrice jeunesse, éducation, citoyenneté au conseil général de la Gironde

Pourquoi est-ce qu'une collectivité comme la nôtre se préoccupe d'une politique jeunesse ? En 2004, lorsque le président nous a demandé d'écrire la politique jeunesse, pas moins de quatre-vingt-dix dispositifs existaient déjà sur la tranche d'âge 6-25 ans identifiée comme public cible, mais ils étaient totalement étanches ! Notre premier travail a été de les recenser en essayant de les agréger et les simplifier.

Nous avons également un dispositif de contractualisation avec les territoires – le contrat de développement durable – principalement avec les communautés de communes. La deuxième étape a été de voir comment la politique jeunesse pouvait s'y intégrer. L'année 2007 a été consacrée à une expérimentation sur cinq territoires représentatifs qui a mis en évidence que notre mode de contractualisation avec les territoires était incompatible avec le type de compétence transférée à la communauté de communes. Une fois celle-ci transférée, nous n'étions pas certains qu'elle soit pleinement assumée.

Nous avons une politique jeunesse, des enjeux, un manifeste pour la jeunesse en Gironde ainsi qu'un partenariat départemental avec la CAF, la MSA, l'Inspection académique et les services de l'Etat pour simplifier nos dispositifs. Nous y sommes prêts mais avons une impossibilité de les mettre en cohérence. La donne changera peut-être en 2008...

Un intervenant, Pas-de-Calais

J'aimerais avoir des précisions sur la politique départementale en Savoie et plus particulièrement sur les

contrats cantonaux. Puis, quand un projet est recevable en contrat éducatif local, quelle est l'implication du département ?

Sylvie Pambet

Ce qui est demandé à une communauté de communes c'est de réfléchir à son positionnement par rapport à la question de l'enfance et de la jeunesse et de faire un diagnostic. Cette étape de diagnostic est accompagnée par les techniciens de la CAF, de l'Etat et du conseil général. Une fois celui-ci réalisé et les préconisations mises en place, un projet est monté. Ce projet est celui du territoire validé par la communauté de communes. Il est ensuite présenté aux institutions et se traduit par un contrat enfance-jeunesse avec la CAF et un contrat jeunesse avec le Département. Celui-ci intervient dans une fourchette de 12 000-18 000 euros par communauté de communes en milieu rural. La CAF, elle, intervient à hauteur de 50 % des dépenses restant à charge.

Ce qui importe avant tout c'est le projet de la collectivité locale. Chaque partenaire utilise le même projet, le même dossier. Nous avons aussi travaillé en amont dans chaque institution et sollicitons la collectivité territoriale pour ne faire qu'un seul dossier d'évaluation.

Une intervenante

Comment inscrire une politique jeunesse sur un territoire ? Quand vous dites que ce n'est pas une question de moyens financiers, je ne suis pas tout à fait d'accord. C'est oublier le désengagement de l'Etat sur le contrat temps libre et le contrat enfance de la CAF. Le développement de cette politique va maintenant être très difficile du fait des coûts que la collectivité va devoir prendre en charge pour le fonctionnement des structures.

Les communautés de communes ont eu leur heure de gloire, quand elles avaient peu d'obligations et des moyens, je crois que cette époque est révolue. Des choix vont s'imposer aux élus des communautés de communes. Par ailleurs, la thématique jeunesse n'étant pas la plus porteuse, il va être très difficile pour nous, techniciens, de défendre les projets et d'obtenir des moyens financiers. Je suis moins optimiste que ne l'est le département. ■

Témoignages du conseil général du Finistère et de la communauté de communes du Pays de Quimperlé

Guillaume Brillant, chargé de mission jeunesse au conseil général du Finistère

La politique jeunesse du conseil général concerne tous les jeunes jusqu'à 25 ans. Elle n'est pas exclusivement centrée sur l'offre d'activités de loisirs ou sportives mais englobe des enjeux transversaux économiques, culturels et sociaux en partenariat avec les territoires. Trois grands enjeux et défis impulsent l'action des élus en direction de la jeunesse.

Les enjeux

- **La baisse démographique.** Le Finistère est un département vieillissant : des projections démographiques à 2020 font apparaître une perte de 25 % des jeunes de moins de 20-25 ans dans certains territoires. Cet enjeu démographique est porté fortement par le département pour tenter d'enrayer la tendance, d'autant qu'il y a chez les jeunes et la population finistérienne dans son ensemble un attachement fort au territoire. La pénurie d'emplois pousse les jeunes vers les grandes villes comme Rennes, Nantes ou Brest.

Cette situation fait craindre une évolution des rapports de force très défavorable aux jeunes au sein du territoire : comment pourront-ils faire entendre leur voix, leurs préoccupations, s'ils sont aussi peu nombreux ?

- **L'insertion économique.** La compétence action sociale qui incombe au département l'amène à se préoccuper de l'accès à l'autonomie et à l'emploi des jeunes. Cette problématique n'est pas propre au Finistère, la situation économique des jeunes est beaucoup plus difficile que celle de leurs parents. Ils sont sur-représentés dans les emplois aidés, l'intérim, les CDD et leur durée d'insertion est plus longue. A cela s'ajoutent des difficultés d'accès au logement ou de permis de conduire.

Les jeunes expérimentent une évolution du marché du travail et de la société qui est complexe. L'enjeu économique autour de l'accompagnement des jeunes vers l'insertion vaut également pour les territoires : si les jeunes disparaissent, l'activité économique et la consommation diminueront.

- **Les relations intergénérationnelles.** Nous constatons, en particulier sur les territoires ruraux, des formes d'incompréhension, d'indifférence entre adultes et jeunes, ces derniers réagissant en développant leur vie

entre eux, loin du regard des adultes. Si les jeunes ne se sentent pas intégrés, c'est le vivre-ensemble qui est menacé.

L'assemblée départementale a officialisé ces enjeux dans différents textes.

Les défis

- **La revalorisation de l'image des jeunes.** Nous avons fait un travail dans les territoires pour faire percevoir aux élus, aux parents, aux personnes âgées, la ressource que représentent les jeunes pour le développement de l'activité économique locale et l'investissement associatif. Les élus des petites communes, sollicités par leurs administrés, ont souvent tendance à les considérer d'abord comme une source de problèmes. D'où le travail que nous avons mené sur la valorisation des jeunes, des initiatives jeunes et sur leurs modes d'expression et leurs pratiques.

- **La jeunesse, moteur de développement pour les territoires.** Nous voulons lancer cette dynamique avec nos partenaires extérieurs, communes, communautés de communes, associations, en abordant la jeunesse d'une manière transversale sur les questions du logement et de l'aménagement urbain. Les communes et communautés de communes peuvent, par exemple dans le cadre d'un programme local de l'habitat, d'un programme d'urbanisme, intégrer les besoins du public jeunes et se demander comment celui-ci s'approprier les équipements et espaces aménagés et quelle offre de logement lui sera réservée.

- **L'arbitrage des priorités politiques.** L'évolution des compétences entraîne, chez les élus, des stratégies, des positionnements quelquefois divergents : la vision globale et les contraintes de gestion conduisent probablement à une certaine prudence, une volonté de ne pas trop s'engager sur le champ éducatif qui appartient plus aux communes et à l'Etat. D'un autre côté, les nouvelles compétences dans l'action sociale et la dernière loi de protection de l'enfance portent les élus qui en sont délégués à vouloir intervenir le plus en amont possible en accompagnant les communes et les communautés de communes sur des projets jeunesse et éducatifs. Nous en sommes au stade de la prudence.

Les lois de 2004 ont réduit les marges de manœuvre, l'avenir est incertain, y compris pour nos partenaires. Je pense qu'il y a dans la prudence de notre exécutif le souhait de ne pas mettre le doigt dans un engrenage qui pourrait s'avérer très coûteux.

La question du partenariat entre le conseil général et les communautés de communes

C'est un double mouvement. Le département, par ses outils et ses politiques sociales et culturelles ou d'aménagement, par sa dynamique partenariale, structure et nourrit les communautés de communes : concrètement, cela se traduit par une territorialisation croissante de ses politiques. Inversement, les communautés de communes, par les projets qu'elles développent, les questionnements et sollicitations qu'elles adressent au département, l'obligent à s'interroger et à évoluer.

Le Finistère c'est deux cent soixante communes et vingt-six communautés de communes. Le département préfère avoir ces dernières comme interlocuteurs communautaires parce que leur nombre, plus réduit, facilite les échanges et la communication, parce que ce partenariat induit des économies de moyens, mais aussi et surtout parce que l'échelon communautaire, qui correspond à des territoires, des bassins de vie, a une pertinence plus grande que l'échelon communal.

1. Comment notre organisation et nos outils alimentent et structurent les territoires et les communautés de communes ?

- **Dans le domaine social :** Nous avons refondé notre organisation sociale en 2003-2004 en la calquant sur le découpage communautaire. C'est une organisation déconcentrée de l'action sociale avec des permanences, des assistantes sociales, des lieux d'accueil du public sur huit territoires d'action sociale (TAS) du département qui chacun comporte entre une et quatre communautés de communes.

Les territoires d'action sociale ont eu pour mission d'élaborer un diagnostic sur leur territoire (données socio-démographiques, insertion, protection de l'enfance, personnes âgées, logement social...) qui devait ensuite être restitué à tous les partenaires du territoire. C'est pour les élus un outil d'observation et de connaissance du territoire mais aussi, je l'espère, un exemple qui montre l'intérêt de développer une vision et des projets à l'échelon communautaire.

Nous avons également des instances qui examinent l'attribution des différentes aides sociales (RMI, public jeunes...) et qui produisent une fois par an des bilans, des indicateurs qui alimentent les territoires (en termes de connaissances des publics, évolutions...) également sur une base intercommunale.

- **Dans le domaine de la politique culturelle et socio-culturelle,** qui n'est pas une compétence obligatoire, nous suivons la même logique en privilégiant la création ou la rénovation d'équipements structurants à l'échelle intercommunale, ou en encourageant les lieux de diffusion culturelle à l'échelle des territoires. Nous soutenons également des têtes de réseau départementales (association Musiques et Danses, Maison du théâtre...),

des opérateurs départementaux qui ont pour mission d'être des ressources pour les acteurs locaux et de contribuer au maillage du territoire, généralement au niveau communautaire.

- **Dans le domaine socioculturel :** même démarche en soutenant des postes de coordinateurs jeunesse à un niveau territorial pertinent (souvent intercommunal), en soutenant également des têtes de réseau départementales (le réseau Information jeunesse, les fédérations d'éducation populaire).

Ceci dit, nous pensons que le département n'est pas le plus légitime pour intervenir sur les politiques éducatives jeunesse, l'offre d'animation. D'où une approche partenariale, qui recherche aussi à mailler le territoire avec une approche plutôt intercommunale

- **Dans le domaine des politiques éducatives et d'animation :** Un partenariat inter-institutionnel associant Jeunesse et Sports, les CAF, la MSA, l'IA et l'enseignement catholique existe depuis de nombreuses années. Il a été formalisé par un protocole d'accord rappelant l'importance pour ces institutions du développement de politiques locales jeunesse selon une démarche projet (un diagnostic local intégrant la question de l'échelle territoriale pertinente, une mobilisation des acteurs et un projet politique...).

Dans le cadre de ce protocole sont par ailleurs définis des axes de travail autour de la structuration de réseaux des professionnels (coordinateurs, animateurs...) de la jeunesse : les rencontres départementales avec ces professionnels permettent d'introduire des questionnements sur la pertinence d'un territoire, le passage du communal à l'intercommunal puis à une politique jeunesse communautaire, de valoriser certaines démarches ayant abouti à des structurations communautaires : c'est le cas de la COCOPAQ, qui sera présenté par Gilles Dauneau.

- **Dans le domaine de l'aménagement du territoire :** Enfin, et dans le cadre de l'Agenda 21, il y a la volonté et la mise en place progressive d'outils autour de l'aménagement du territoire et des questions de logement. Ces outils peuvent contribuer à une prise en compte communautaire des projets de territoire.

Inversement, nos politiques et dispositifs évoluent et s'adaptent en permanence en tenant compte du développement communautaire des projets. Chaque situation permet de tirer un certain nombre d'enseignements.

2. Comment les territoires et projets communautaires nous alimentent et nous font évoluer, voire nous structurent ?

Les projets communautaires bousculent parfois notre organisation, montrent nos limites, et invitent à des évolutions. Avec la démarche prévention initiée par la

COCOPAQ⁽¹⁾ – qui sera développée par Gilles Dauneau, coordinateur prévention – on est dans l'exemple type :

- d'une interpellation qui invite à s'interroger sur le type de réponse et d'accompagnement possible, souhaitable,
- d'une réponse (expérimentale) susceptible d'inspirer une politique départementale en la matière et un type de réponse.

COCOPAQ : Rapide retour sur les raisons de l'interpellation et les premiers éléments de réponse :

- 2004/2005 : la COCOPAQ s'interroge sur les comportements à risques de « ses » jeunes (avec une volonté politique d'agir au plan communautaire)
- la COCOPAQ sollicite le département pour mettre en place une équipe de Prévention spécialisée
- la réponse du département (« déconstruire la demande ») : est-ce utile ? quelle est la réalité des problèmes ? quelles en sont les causes ? ...arguments qui s'ajoutent à l'impossibilité financière pour un département de financer des équipes de préventions spécialisée pour toutes les villes moyennes ou communautés de communes rencontrant des « problèmes » avec des jeunes.

D'où : nécessité de prendre le temps de voir ce qui se fait, ce qui marche, ce qui dysfonctionne.

- avec un accompagnement technique (Territoire d'action sociale -proximité- et Service prévention - centralisé)
- avec un accompagnement financier sur la conduite de l'étude (20 000 euros).

Quels enseignements ?

Ce type d'interpellation renvoie des questions : quelle organisation pour accompagner ? quels dispositifs pour accompagner les collectivités ? où commence la prévention ? jusqu'où va-t-elle ? quel service ?

Cela met aussi en lumière des incohérences, des questions : inter institutionnelles et de transversalité interne dans un département.

Mais c'est avant tout une invitation à accompagner, s'impliquer dans ce type de démarche, à créer un dispositif de soutien

Gilles Dauneau, responsable du service jeunesse à la communauté de communes de Quimperlé (COCOPAQ)

COCOPAQ est une communauté de communes rurale de 52 000 habitants répartis dans 16 communes. Les moins de 20 ans représentent 16 % de la population, dont 12 % dans la tranche 10-19 ans. Le territoire possède de nombreuses infrastructures pour la jeunesse, relativement bien réparties. La prise de compétence jeunesse et prévention par la communauté de communes date du printemps 2007. C'est une compétence partagée : il n'y a pas déposition de la compétence jeunesse au niveau communal mais un accord tacite sur la transversalité entre la communauté de communes et les communes.

On annonce un vieillissement de la population dans le département (prévision : plus de 30 % de personnes au-delà de 60 ans ; 20 %, voire moins, de jeunes) qui va creuser l'écart entre les générations.

Nous constatons cependant depuis quelques années une augmentation des naissances, ce qui a incité la COCOPAQ, à travers sa commission sociale, à se positionner davantage sur la petite enfance et l'habitat familial. Cette situation s'explique par l'arrivée de Lorientais qui, attirés par les prix du foncier, viennent s'installer sur la communauté de communes.

L'action de la COCOPAQ en direction de la jeunesse s'est d'abord exercée sur le champ du loisir (centres de loisirs, camps de vacances, structures d'accueil de stages de sport) puis s'est orientée vers la petite enfance et l'information jeunesse. En 1998, cette dernière a été confiée à la MJC qui avait déjà un point information jeunesse (PIJ), expérience que les élus auraient aimé voir s'étendre à la communauté de communes.

Le point information jeunesse est allé à la rencontre de son public, là où il se trouvait, en adaptant sa programmation et sa communication aux besoins locaux. Essentiellement orienté sur l'entrée des jeunes dans la vie active, il touchait un panel de publics allant quelquefois au-delà des 25-30 ans car le délitement du service public en milieu rural l'amenait à répondre à des questions qui ne trouvaient pas de réponses locales.

Le siège de la mission locale se situe à Quimper avec une antenne à Concarneau et l'autre à Quimperlé. Les jeunes doivent se déplacer à Quimperlé qui est la seule commune où se trouvent les lycées. Sur le reste du territoire, l'action jeunesse est plutôt orientée vers les enfants ou les préadolescents.

Conséquence des élections municipales de 2001, la communauté de communes est passée de onze à seize communes. Nous avons saisi cette opportunité pour nous représenter aux nouvelles équipes d'élus et recenser les questions jeunesse sur chaque commune. Nous les avons portées devant les élus communautaires qui venaient de créer une commission jeunesse et avons initié en 2003, avec la MJC, l'organisation du premier Forum

(1) COCOPAQ : Communauté de communes du pays de Quimperlé

jeunesse qui a rassemblé tous les acteurs du territoire. Une table ronde sur les conduites addictives a particulièrement interpellé les élus qui ont décidé de commander un audit sur le public des 12-18 ans en situation de fragilité. Tous les acteurs locaux ont participé à cette recherche-action qui a été soutenue par le conseil général, lui-même membre du comité de pilotage.

Dans le même temps, le point information jeunesse constituait un réseau informel avec l'ensemble des animateurs du territoire. Il continue de fonctionner aujourd'hui, avec une vingtaine d'animateurs et des réunions tous les deux ou trois mois pour un échange de pratiques, de questionnements et d'information. Ce réseau a débouché sur un deuxième Forum jeunesse sur la mise en valeur des initiatives jeunes.

Le cabinet d'audit a remis son rapport début 2006 et a établi un état des lieux des problématiques jeunesse, des enjeux territoriaux, et souligné la pertinence de l'échelon intercommunal pour mener une politique sur la prévention. La communauté de communes s'est alors dotée à l'unanimité d'une nouvelle compétence jeunesse et prévention et a créé début 2007 le service jeunesse et prévention dont dépend le point information jeunesse qui est en quelque sorte le levier de cette politique.

La communauté de communes a récupéré la mission point information jeunesse qui dépendait de la MJC en la recentrant sur Quimperlé. Tout est centralisé sur la communauté de communes dans le service jeunesse et prévention. La permanence de Scaër est conservée, une nouvelle s'est ouverte à Moëlan-sur-Mer, l'itinérance sur le territoire se poursuit avec la création d'une mini-itinérance sur la commune de Quimperlé pour être plus proches des familles, en partenariat avec le service enfance-jeunesse qui est positionné sur les quartiers.

La compétence communautaire a la particularité de s'appuyer sur l'action jeunesse du point information jeunesse intercommunal. Forts des relations historiques qui maillent les différents acteurs associatifs, l'Education nationale et les animateurs communaux, nous avons fait le pari de nous appuyer sur ce qui est positif (80 % des jeunes disent aller bien !), de valoriser les compétences pour, à partir de là, avec les jeunes, aller sur le champ de la prévention, principalement primaire.

Le conseil général est présent depuis de nombreuses années aux côtés de la COCOPAQ sur les chantiers d'insertion, la mission locale, le portage de repas aux personnes âgées, l'APA2, la petite enfance avec les contrats CAF, ou encore avec la création récente d'un CIAS3 positionné sur le logement d'urgence. Il soutient et participe activement à la démarche de prévention jeunesse depuis 2005. (...).

La mise en place de la politique jeunesse et prévention sur la COCOPAQ s'est construite en trois étapes entre mai 2007 et janvier 2008.

- La compétence Jeunesse et Prévention est partagée avec les mairies. **La première étape (mai-septembre 2007) a donc été de rencontrer les 16 maires** afin de dé-

finir de manière concertée qu'elle pourrait être l'apport de la communauté de communes sur les politiques jeunesse et prévention de chaque commune.

- **La seconde étape (septembre-décembre 2007) a ensuite été de mettre en place un comité de pilotage** prévention rassemblant les principaux acteurs éducatifs du territoire. Parallèlement une convention de soutien était instaurée entre le Conseil Général et la Communauté de communes pour une période de trois ans (2007-2009). 34 membres composent ce comité de pilotage : élus du conseil communautaire, Conseil général du Finistère, Education nationale, animateurs jeunesse, PIJ, justice, gendarmerie, associations d'éducation populaire, association de prévention, secteur des soins, jeunes issus des collèges/lycées et foyers de jeunes, parents. Le fonctionnement de cette instance repose sur les réseaux locaux. Le rôle de la communauté de communes est la coordination des actions, leur harmonisation dans le cadre d'une logique communautaire. Les communes qui prennent des initiatives en terme d'actions de prévention sont soutenues dès lors que leur action peut s'étendre, ou trouver un écho au niveau intercommunal. Exemple: extension de la prestation d'un intervenant sur la prévention des risques en milieu festif, à l'ensemble des festivals de musiques qui se déroulent sur la COCOPAQ.

Les orientations sont : la prise de conscience des conduites à risques sur le territoire, le développement d'espaces de dialogues (PAEJ), la coordination des acteurs et des dispositifs, le soutien des adultes en charge des jeunes.

- **La troisième étape (janvier 2008) a été de mettre en place trois groupes de travail** chargés de décliner ces orientations en opérationnel avec une méthodologie adaptée à chaque groupe.

- n°1 : approche individuelle avec le groupe « Cellule ressources », en charge de la mise en place du développement des lieux d'écoute (PAEJ), constitution d'un annuaire des professionnels, dispositifs et outils spécifiques au territoire de la communauté de communes, réflexion d'action sur le mal-être, les conduites suicidaires, mise en place d'un groupe inter-institutionnel pour chercher des solutions aux situations sans solutions (décloisonnement institutionnel), la réflexion sur une boutique du Droit...
- n°2 : approche collective « Action Collective », en charge de la prévention là où les jeunes sont en groupe : collèges, lycées, espace jeunes, associations, festivals... Des actions sur la prévention des risques en milieu festif, la lutte contre le décrochage scolaire (Atelier-relais)...
- n°3 : approche valorisante avec le groupe « Citoyenneté ». L'objectif est d'accompagner, soutenir les jeunes en projet, valoriser leurs aptitudes et compétences, relayer leur parole sur la place publique. Les actions s'appuient sur les collectifs de jeunes, les associations sportives et culturelles... Ce groupe est composé à 80% de jeunes et se réunit le soir hors des créneaux et lieux institutionnels.

Ces groupes se réunissent tous les deux mois. A travers des regards croisés ils se positionnent résolument sur l'Education partagée entre l'Education populaire, nationale, permanente et spécialisée.

Au-delà de la COCOPAQ, quelques autres exemples riches d'enseignements, tirés de la réalité mais rendus anonymes.

Communauté de communes X

- 2002/2003 : une compétence jeunesse communautaire, une coordination jeunesse communautaire, un conventionnement avec 2 associations pour la mise en œuvre. CG impliqué dans l'élaboration du projet (conception et mise en œuvre).
- puis échec ou « délitement » de la démarche. Fin de convention avec une association. Pas de renouvellement de la fonction coordination (fin des emplois jeunes).
- analyse : pas de projet communautaire, pas de coordination, pas de volonté politique.

Enseignements pour CG : une politique jeunesse communautaire ne se décrète pas. La délégation totale aux associations peut présenter le risque de « déresponsabiliser » le politique et de piéger l'opérateur associatif. L'absence de coordination communautaire empêche de faire fonctionner ce lien politique / technique, et le portage / l'animation du projet.

Communauté de communes X

- une compétence jeunesse communautaire
- un animateur-coordonateur communautaire en poste mais pas légitimé, par le terrain ou par le politique. Donc recentré sur des animations.
- une structure associative importante sur la ville-centre qui vit cette relative « communautarisation » comme une menace

Enseignements pour CG : l'adoption d'une compétence jeunesse communautaire ne suffit pas. La municipalisation ou « communautarisation » d'une partie du domaine de la jeunesse peut présenter le risque d'être vécue comme une concurrence avec l'existant, avec les communes... Confusion sur le terme et le contenu de la mission coordination, la légitimité, le lien avec le projet politique.

Communauté de communes Y

Une volonté politique forte, un projet jeunesse communautaire transversal adopté en 2006, une coordination, une approche transversale, une animation de réseau...

- pour CG : entrée par la petite porte (via l'étude diagnostic sur les postes emplois jeunes dans l'animation). Suivi de la recherche action.
- existence préalable d'outils d'intervention du CG sur ce territoire (financement de postes soutien aux structures culturelles, à des acteurs de prévention...). Mais pas d'implication du TAS
- Vice-présidente du CG associé à la restitution / présentation de la démarche et du projet politique communautaire adopté à l'unanimité des élus com-

munautaires : d'où la proposition de la VP du CG : pourquoi pas une convention CG / Communauté sur les axes de cette politique jeunesse communautaire où on inscrirait en moyens de mis en œuvre les financements existants (et d'autres ?). Symboliquement important.

Enseignements pour CG : l'entrée par la petite porte peut mener loin. Pertinence d'un suivi et d'une reconnaissance symbolique via un partenariat (conventionnement) CG et Communauté de communes. Principe pas encore concrétisé.

Communauté de communes Y

- Diagnostic jeunesse en cours au niveau communautaire
- Existence d'équipements communautaires (maison enfance, jeunesse) et délégation à des associations de missions par la communauté de communes
- Mais pas de réelle politique communautaire

Enseignements pour CG : c'est parfois par l'équipement, par les structures...qu'on a créé du projet communautaire. Ici la réactualisation d'un diagnostic vient réinterroger le sens, le lien ville centre / petites communes...

Conclusion des enseignements généraux

La construction d'une politique jeunesse a fortiori communautaire ne suit pas toujours une méthode projet. Les territoires ont des histoires. Il y a un phénomène de sédimentation. Et la réussite de telle expérience (jamais acquise définitivement) répond à des ressorts, des stratégies différentes :

- le sens et le projet politique d'abord,
 - l'infrastructure d'abord (qui créera ou pas le sens),
 - une mise en réseau technique de professionnels, ...
- Par conséquent, ce qui a fonctionné à tel endroit, en termes de démarche et de projet d'actions, ne fonctionnera pas nécessairement ailleurs.

Pour un département, il y a nécessité :

- d'être présent sur ces démarches, et de formaliser cette présence dès le début : en affichant une volonté départementale d'accompagner d'être associé dès le départ ; dans le Finistère : on n'en est pas encore là. Mais cela viendra, la politique départementale de prévention (jeunesse) est en cours d'élaboration.
- de disposer d'outils d'accompagnement souples, adaptables à la carte »... car tous les territoires sont différents : aide au diagnostic, à la fonction « ingénierie », aides aux postes (de coordination), à certaines actions, à certains équipements...

Avec une difficulté particulière à faire valoir des orientations, des méthodes, des outils sur les grandes villes concernant les questions de jeunesse, du fait de projets déjà structurés par ces collectivités (faible marge d'influence pour un département) ou de relations politiques difficiles. ■

Témoignages du conseil général de Meurthe-et-Moselle et de la communauté de communes du Saintois au Vermois

Ronald Costalonga, chargé de la politique jeunesse et éducation populaire au conseil général de Meurthe-et-Moselle

Je vais vous parler d'éducation populaire et des relations entre le conseil général et les collectivités locales en lien avec le tissu associatif. Je vous présenterai une initiative originale du conseil général, le Contrat d'animation jeunesse territorialisée, qui, plus qu'un dispositif, est pour nous une démarche.

Le Contrat d'animation jeunesse territorialisée

Il consiste à élaborer et mettre en œuvre – de manière concertée, partenariale et participative – un projet local d'animation jeunesse. Il s'agit de fédérer, sur un secteur donné, les élus locaux, les associations et les acteurs qui s'intéressent à la jeunesse, telle l'Education nationale, pour élaborer dans un premier temps un diagnostic à partir duquel le projet sera formalisé et mis en œuvre.

Particularités de la démarche

Le conseil général contractualise avec des regroupements de communes, ou une intercommunalité, et une fédération d'éducation populaire. Il a développé depuis de nombreuses années un partenariat étroit avec cinq fédérations d'éducation populaire qui regroupent environ quatre cent cinquante associations sur le département.

Ce sont les fédérations d'éducation populaire qui animent ces démarches sur les territoires en y apportant leur savoir-faire. L'objectif est de fédérer tous les acteurs locaux pour réaliser collectivement un projet adapté à chaque territoire.

La mise en place de ces contrats permet l'embauche de coordonnateurs professionnels qui viennent dynamiser un milieu associatif rural souvent composé de bénévoles. Ils apportent leur aide aux associations locales, sur le plan technique ou financier par la mutualisation de moyens, pour la mise en œuvre des actions liées au projet.

Les politiques d'animation jeunesse territorialisée s'adressent prioritairement au public jeune mais elles sont aussi un facteur de développement local. Nous encourageons les actions intercommunales, les manifes-

tations inter-associatives, toute initiative permettant de générer du lien social ou de le renforcer.

Dans le cadre d'une démarche de démocratie participative, il s'agit de réfléchir et décider collectivement. Ce qui est le cas des CAJT concernant la jeunesse. Libre aux collectivités territoriales, si elles le souhaitent, d'opter pour une politique jeunesse exclusivement communale ou communautaire, mais dans ce cas elle ne sera pas soutenue par le conseil général dans le cadre de la démarche qui nous intéresse.

Depuis 2006, nous avons un accord-cadre avec la région qui lui permet d'être signataire des Contrats d'animation jeunesse territorialisée. Les signataires de ces contrats sont des intercommunalités ou des regroupements de communes, le conseil régional de Lorraine, le conseil général de Meurthe-et-Moselle et la ou les fédérations d'éducation populaire qui animent ces dynamiques en s'appuyant sur les acteurs locaux qui s'intéressent à la jeunesse.

Comme dans toute méthodologie de projet, nous avons constitué un comité de pilotage du projet avec les acteurs locaux. Dans la majorité des cas, un comité de gestion et de suivi des actions s'assure de la bonne marche des actions au quotidien.

Ces contrats, qui portent sur une durée de trois ans, peuvent être reconduits après évaluation si les partenaires en sont d'accord.

Le département de Meurthe-et-Moselle compte environ 700 000 habitants et plus de cinq cents communes. Ces contrats ne recouvrent pas la totalité du département, loin s'en faut : environ seize Contrats d'animation jeunesse territorialisée regroupent près de trois cents communes, une quinzaine de communautés de communes, soit environ 130 000 habitants.

Un travail sur le long terme

L'organisation méthodologique d'un tel projet est une opération complexe qui demande des qualités d'animation avérées pour maintenir élus locaux, associations et acteurs jeunesse dans une démarche collective sur le long terme. Il faut également, au fil des mois et des années, veiller au respect des équilibres pour que cette politique soit véritablement partagée.

Le profil des postes d'animateurs de proximité ne doit pas être négligé car ils sont à la jonction de nombreuses demandes. Ils s'adressent au public jeunes mais également aux élus locaux et aux responsables asso-

ciatifs. Salariés des fédérations d'éducation populaire, ils bénéficient ainsi d'un suivi éducatif et pédagogique indispensable. A l'origine du projet, ils étaient engagés en contrat emplois-jeunes mais nous avons connu des difficultés car certains manquaient d'expérience. Ce dispositif n'existe plus aujourd'hui, nous avons la chance d'être aidés par le conseil régional qui finance en partie les embauches créées sous le régime associatif.

Nous constatons un désengagement de l'aide de l'Etat, dont témoigne le dispositif Contrat éducatif local, ainsi qu'un retrait de la CAF sur les actions spécifiquement jeunesse, les Contrats temps libre ont disparu au profit des Contrats enfance-jeunesse. Le rôle financier du conseil général n'en devient que plus important vis-à-vis des intercommunalités.

Thérèse Gardeux, membre de la commission jeunesse à la communauté de communes du Saintois au Vermois

Notre communauté de communes compte dix communes, environ 8 000 habitants. Elle est située dans la grande couronne, au sud de Nancy. Je vais témoigner de la mise en place d'une **démarche Jeunesse et Territoires** sur notre communauté de communes.

Historique de la démarche Jeunesse et Territoires

Avant 2004, six communes du territoire avaient déjà créé un poste d'animateur, dont la gestion dépendait de la Fédération des foyers ruraux. Les actions étaient surtout centrées sur le périscolaire et les publics adolescents car ces communes connaissaient un afflux de familles avec enfants. La démarche était financièrement fragile car reposant principalement sur de petites communes et une aide très faible de la Jeunesse et Sports. Durant cette même période, une réflexion était menée sur la création d'une communauté de communes et un diagnostic était engagé simultanément au niveau du territoire pour évaluer l'intérêt que celle-ci aurait à prendre la compétence jeunesse. Ce diagnostic, qui a duré six mois, a été mené auprès des élus, des responsables associatifs et des enseignants. Au vu des résultats, très positifs, la compétence jeunesse a été prise dès la création de la communauté de communes, soit le 1^{er} janvier 2004.

La démarche Jeunesse et Territoires concerne douze communes, dont deux hors communauté de communes. Le diagnostic a référencé 1 875 jeunes d'un âge maximal de 24 ans, soit 26 % de la population. Nous avons quarante-deux associations et sept écoles. Le poste d'animateur existant a été conforté et renforcé par un deuxième poste.

Les objectifs du projet

- Susciter l'implication de tous, notamment des parents.
- Encourager les associations à soutenir les jeunes.

- Impliquer les jeunes handicapés.
- Impliquer les jeunes dans les structures locales.
- Favoriser le vivre-ensemble en mettant en commun des actions sur différents villages : mettre en réseau les initiatives périscolaires, favoriser les relais entre associations et faciliter les rencontres entre jeunes en facilitant les déplacements.
- Diversifier l'offre pendant les vacances scolaires, les actions culturelles, les activités régulières pour les pré-adolescents et adolescents.
- Former les acteurs locaux et informer les habitants du territoire.

Ces objectifs, revus en 2007, ont très peu varié :

- Rendre les jeunes acteurs en favorisant l'expression de la citoyenneté et la prise de responsabilités.
- Soutenir et développer le tissu associatif.
- Accompagner le développement du territoire.

Mise en œuvre et fonctionnement

La démarche Jeunesse et Territoires est l'expression d'une volonté partagée entre les différents partenaires que sont les élus, les responsables associatifs, le conseil général, la CAF, la Jeunesse et Sports et le conseil régional. C'est un collectif ouvert permettant à chacun de prendre une part active à l'élaboration et la mise en œuvre des projets existants, c'est fondamental, ou d'être initiateur de nouvelles propositions.

Le projet est animé par trois instances principales :

- **Le comité de pilotage.** Il assure la gestion politique du projet et analyse la démarche Jeunesse et Territoires dans sa globalité. En font partie les acteurs locaux et partenaires financiers qui se réunissent deux fois par an.
- **Le comité de suivi.** Il coordonne les actions, les évalue et les valide, veille à la diffusion de l'information, élabore les prévisionnels et rend compte au comité de pilotage. Il est composé de l'ensemble des acteurs locaux et se réunit toutes les six semaines.
- **Des groupes action.** Ils mettent en œuvre des projets spécifiques validés en comité de suivi et rendent compte de leur avancée et du résultat. Y participent les associations et tous ceux qui le souhaitent, par exemple des groupes culture, sport, périscolaire, etc.

Quelques exemples d'actions

Les actions se classent en trois grandes catégories :

- **Les actions de coordination.** Elles tendent à rapprocher des organisations déjà existantes pour donner plus d'ampleur à leurs actions. C'est par exemple des rencontres entre centres de loisirs ; des structures périscolaires qui décident d'organiser conjointement des cycles d'action tout au long de l'année scolaire – cela peut être l'initiation à une technique ou la présentation d'une réalisation ; l'organisation de journées multi-sports au cours desquelles les clubs font découvrir à tous la pratique de leur sport ; des jeux inter-villages, etc.
- **Les actions d'animation.** Ce sont des actions nouvelles, mises en place le plus souvent à la demande des

jeunes : jeux en réseau, paint-ball, stages hip-hop, soirées booms, chantiers jeunes... Elles permettent dans un premier temps à Jeunesse et Territoires de se faire connaître puis, progressivement, d'inciter les jeunes à construire des actions plus éducatives. C'est ainsi que l'idée nous est venue d'organiser un festival de musique. Cette proposition a immédiatement séduit un collectif de jeunes qui en a assuré l'organisation logistique et la communication. Ce projet est reconduit tous les ans. Suite à cette expérience, ce collectif a exprimé le souhait d'organiser des débats sur la citoyenneté. Cela s'est traduit par une importante manifestation de trois jours autour de concerts, de débats et de jeux.

- **Les actions de formation.** L'organisation de concerts peut être considérée comme une action de formation. Nous prenons en charge une part financière de la formation BAFA pour les jeunes qui acceptent de s'investir sur le territoire. Une formation aux techniques du son et un stage vidéo ont été mis en place. En trois ans, nos journées-actions sont passées de 3 136 à 5 336. On peut dire que le territoire bouge !

Quel bilan après trois ans d'action ?

Quelques difficultés...

Nous avons du mal à réunir tous les partenaires : le nombre de conseillers municipaux qui s'engagent dans la démarche a diminué et les enseignants ne sont pas très présents.

Comme par définition les jeunes grandissent, tout est toujours à recommencer... Nous devons également renouveler les manifestations, les faire évoluer.

Les associations ont quelquefois tendance à se focaliser sur des préoccupations strictement communales.

Si les partenaires habituels – Jeunesse et Sports, CAF, conseil général – n'apportent plus d'aide aux collectivités qui font des efforts ou la diminuent, le fonctionnement de Jeunesse et Territoires en sera directement affecté.

... mais des résultats encourageants

Les gens ont appris à se connaître, une dynamique existe maintenant entre les villages, entre les élus et les responsables associatifs. Les animateurs de terrain créent du lien entre les associations, entre les jeunes, entre les adultes.

Des constats ont été partagés et des décisions collectives prises pour animer le territoire, pallier les manques. Les bénévoles ont été valorisés et sont soutenus au niveau communal.

La démarche Jeunesse et Territoires renforce le sentiment d'appartenance à la communauté de communes. Nous essayons de modifier les habitudes des habitants et d'élargir leur horizon.

Investir dans les politiques jeunesse c'est faire de l'aménagement du territoire, c'est rendre attrayant les territoires ruraux. Investir dans l'éducation populaire c'est investir pour l'avenir, c'est la démarche de Jeunesse et Territoires.

DÉBAT AVEC LA SALLE

Michel Guillet, communauté de communes du Pays d'Ancenis

Les fédérations d'éducation populaire, nous ne savons pas ce que c'est dans notre région. Pourriez-vous nous en parler ?

Ronald Costalonga

C'est une question piège... Si vous aviez autour de la table des professionnels de l'éducation populaire, je suis persuadé que chacun d'entre eux aurait sa propre définition. Je vais donc vous donner la mienne.

L'éducation populaire vient du milieu associatif. Son objectif est de mettre en place des pratiques collectives d'apprentissage mutuel pour que les jeunes comme les adultes acquièrent des savoir-faire, des savoir-être, des connaissances, qui leur permettent d'analyser leur environnement et éventuellement agir dessus. On pourrait dire que cela sous-tend un projet politique de transformation sociale...

Bernard Saint-Germain

Les jeunes vieillissent... et se renouvellent. Pour les élus c'est un petit peu déboussolant parce que ce qui est vrai pendant deux ans pour des jeunes de 16-18 ans ne le sera plus du jour au lendemain pour ceux qui accèdent à la même tranche d'âge.

Une intervenante

A quel titre avez-vous un partenariat avec le conseil régional ?

Ronald Costalonga

Le conseil général intervient sur le co-financement des postes d'animateurs de proximité, de manière croissante, dans une fourchette de 6 100 euros à 12 200 euros par an et par poste. A cela s'ajoute une aide aux actions de l'ordre de 7 600 euros. Quand il y a deux postes d'animateurs, ces aides sont doublées. Globalement, nous apportons à peu près 20 000 euros par contrat sur les territoires. Nous soutenons par ailleurs financièrement les fédérations pour leur rôle d'employeur et d'accompagnateur de ces animateurs et ces dynamiques jeunesse, à raison de 2 500 euros par an.

Le conseil régional intervient à plusieurs titres :

- Pour une création de poste, il apporte la première année une subvention à hauteur de 50 % du coût du poste, plafonnée à 25 000 euros, soit 12 500 euros la première année, 10 000 euros la deuxième année, 5 000 euros la troisième année.
- Il apporte une aide forfaitaire de 5 000 euros par an pour les actions. Quand il n'y a plus d'aide à la création de postes, il intervient à hauteur de 2 000 euros pour des missions de coordination, soit au minimum 7 000 euros par contrat et par poste.

Puis il y a la part importante des collectivités locales,

intercommunalités ou regroupement de communes. N'oublions pas l'apport de la CAF qui soutient les collectivités locales dans leurs dépenses liées à la jeunesse. Et, de manière plus anecdotique, des subventions de Jeunesse et Sports pour les contrats éducatifs locaux. Pour un projet type de 60 000 euros (30 000 euros pour le poste, 30 000 euros pour les actions) avec un animateur de proximité, le conseil général de Meurthe-et-Moselle intervient à hauteur de 20 000 euros, la région à hauteur de 7 000 euros. La part de participation des familles représente 7 000 à 8 000 euros environ, celle des collectivités locales 25 000 euros (remboursés en partie par la CAF en fonction du Contrat enfance-jeunesse).

Frédéric Savineau, communauté de communes de Lembeye

Mme Gardeux, j'aimerais savoir qui a réalisé le diagnostic. Puis, dans les actions de coordination, vous nous avez parlé de rencontres entre centres de loisirs. Pourquoi ne pas avoir réfléchi à la création d'un centre de loisirs intercommunal ? Enfin, qui gère et finance les journées thématiques dans le cadre des actions d'animation ?

Thérèse Gardeux

Le diagnostic a été établi en collaboration avec la Fédération des foyers ruraux – c'est elle qui avait en charge les animateurs – et les élus des différentes communes. Les centres de loisirs ne sont pas communaux, ils sont en général gérés par des associations. Nous ne pouvons donc pas créer un centre de loisirs intercommunal. L'animateur Jeunesse et Territoires met en relation les différentes associations, il est en quelque sorte le moteur des journées thématiques. Son employeur est la Fédération d'éducation populaire qui le met à disposition de la communauté de communes.

Une intervenante

La communauté de communes n'a pas de coordinateurs salariés ?

Thérèse Gardeux

Non. Notre communauté de communes qui compte 8 000 habitants n'a que deux salariés : une directrice des services et un agent de développement qui ne s'occupe pas du tout de la jeunesse. ■

Témoignages du conseil général de l'Hérault et de la communauté de communes « Entre Lirou et Canal du Midi »

Michèle Amar, responsable du service action jeunesse et territoires

Le département de l'Hérault, riche d'une population de 1 million d'habitants, dont 500 000 dans l'agglomération montpellieraine, se caractérise par une très forte urbanisation dans sa partie Est. La démographie suit une courbe ascendante avec 1000 habitants supplémentaires chaque mois. Ce sont des personnes de 35 à 45 ans, des couples avec enfants pour la moitié d'entre elles. Le taux de précarité, un des plus importants de France, avoisine les 8% chez les moins de 30 ans.

La volonté du département de «donner toute sa place à la jeunesse» et de la considérer comme une ressource s'est traduite en 2000 par le lancement d'une politique jeunesse et la création d'une mission jeunesse. Actuellement un service de douze personnes avec un budget de plus d'un million d'euros, a exclusivement des missions portant sur des compétences non obligatoires.

L'objectif de cette politique jeunesse est «d'accompagner les jeunes dans leur parcours vers l'autonomie et la citoyenneté», avec une volonté de proximité et d'équité sur l'ensemble du territoire. Cette politique se décline sur deux axes de travail principaux :

- Un accompagnement des projets des jeunes avec un dispositif appelé CAP Jeunes (conseil et aide aux projets des jeunes), qui est une «bourse» permettant aux jeunes de 11 à 28 ans de développer des projets non professionnels.
- Un accompagnement des territoires par un soutien aux associations, communes et intercommunalités. A ce titre-là, nous travaillons dans le cadre d'un Partenariat local d'action jeunesse dans l'Hérault (PLAJH) dont l'objectif est d'aider les territoires à structurer les politiques jeunesse locales.

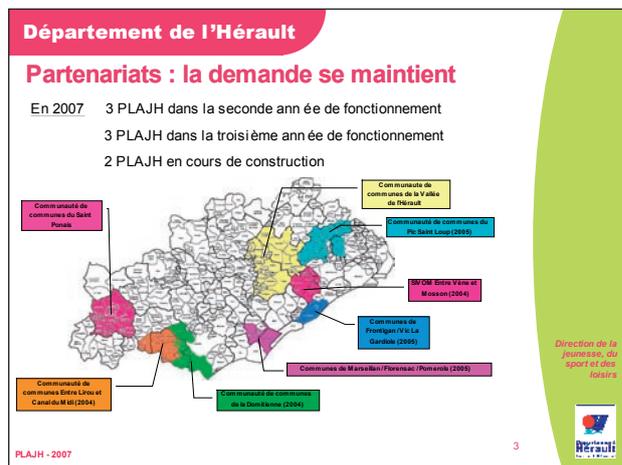
Le dispositif PLAJO

Il s'agit d'un conventionnement sur trois ans que nous concrétisons avec une structure locale qui a une volonté politique de structurer un projet jeunesse de territoire. Nous avons longuement hésité pour savoir s'il fallait intervenir sur des territoires moins engagés et avons décidé de ne pas le faire car le travail d'animation sur le territoire est important avant qu'une communauté soit prête à prendre la compétence jeunesse et la concrétise dans le cadre d'un conventionnement.

Nous travaillons autour des capacités d'animation. Le département intervient sur la coordination de l'animation et la mise en réseau des animateurs, le soutien aux activités d'animation notamment dans le domaine socio culturel puis, dans certains cas, par un accompagnement à l'investissement sur les lieux d'accueil à caractère sportif ou socio éducatif. Globalement, le soutien du département est de 32 000 euros par PLAJO et par an pendant trois ans. 54 % du coût, en moyenne, est apporté en sus par la collectivité.

Nous avons également mis en place un dispositif appelé micro-PLAJ, plus adapté aux structures locales de petite taille pour lesquelles les projets jeunesse ne nécessitent pas des budgets de cette importance.

Six PLAJO étaient finalisés en 2007. Deux sont actuellement en cours de réalisation sur le Cœur d'Hérault, un territoire très proche de Montpellier à forte densité (environ 54 000 habitants). C'est pour nous une nouvelle expérience que de travailler à une échelle aussi grande. Un troisième PLAJO, situé en zone très rurale, se heurte à la capacité financière limitée de la communauté de communes, donnée qui va nous obliger à travailler différemment.



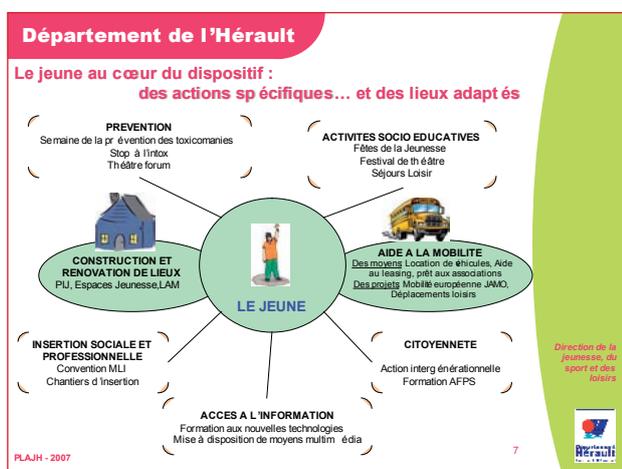
Le PLAJO correspond à un travail de longue haleine et se construit progressivement

Il y a le diagnostic – diagnostic partagé dans le meilleur des cas avec les communautés et les partenaires – qui est la période pré-PLAJH. Au cours de la première année du PLAJO, nous apprenons à parler la même langue et à faire quelques concessions de part et d'autre... La deuxième année, correspond à la mise en réseau

des acteurs et au développement des premières actions fortement centrées sur l'animation : chacun des partenaires trouve sa place, le rôle du coordonnateur est reconnu et chacun comprend l'intérêt du travail collectif. Les résultats sont plus tangibles au cours de la troisième année, les réseaux d'acteurs se consolident et les actions couvrent des champs d'intervention plus diversifiés : création d'une antenne de mission locale, construction d'un réseau multimédia pour relier les animateurs, points écoute parents-enfants, etc.

La masse budgétaire annuelle engagée pour l'ensemble des PLAJH est de 430 000 euros. Les PLAJH concernent 14 % des jeunes de 20 à 25 ans. Depuis leur création, huit emplois directs ont été créés, dont trois titularisés.

Nos champs d'intervention



Les champs d'intervention s'étendent au fur et à mesure de la construction des PLAJH et sont différents selon les territoires d'intervention. Ils concernent principalement :

- Des actions socio-éducatives, à l'échelle intercommunale, autour de la citoyenneté et du lien intergénérationnel.
- Un travail sur l'information, qui a surtout permis de mettre les acteurs en réseau par le biais du multimédia, d'amener l'information au plus près des publics et de développer de nouvelles pratiques culturelles.
- Un travail autour de l'insertion sociale et professionnelle menée en partenariat avec les missions locales et les acteurs associatifs.
- Des actions de prévention, notamment menées en partenariat avec les collèges.
- L'investissement, au titre des PLAJH, concerne principalement la construction et ou la rénovation de lieux d'accueil des jeunes ou le développement d'aires pour les pratiques sportives urbaines. Les gros travaux d'investissement sportifs, culturels ou éducatifs sont gérés indépendamment.
- Des aides à la mobilité sous toutes ses formes : faciliter l'accès au sport, à la culture, développer les liens interculturels à l'échelon d'un territoire, renforcer les échanges «urbain-rural», échanges européens...

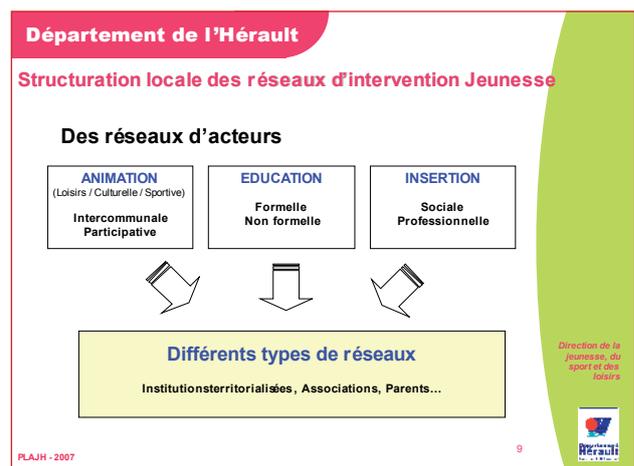
Le PLAJH, un tremplin pour la structuration des politiques jeunesse locales

Le PLAJH permet la structuration locale de réseaux d'intervention jeunesse.

- de nouveaux partenariats se construisent progressivement notamment avec les collèges qui peu à peu s'impliquent dans le développement d'actions éducatives sur les territoires en partenariat avec le monde associatif
- l'insertion sociale et professionnelle des jeunes est prise en compte de manière plus globale : le développement de conventions de partenariat entre les collectivités concernées avec les missions locales pour développer des permanences en milieu rural en sont un exemple.

Ainsi, au fil de sa construction le PLAJH permet de développer un réseau d'acteurs dans les secteurs de l'animation, de l'éducation, et de l'insertion autour d'institutions territorialisées, d'associations, et en y associant de plus en plus les parents. C'est parce que toutes ces personnes se rencontrent dans les mêmes instances (comités locaux d'animation) que le jeune peut être accompagné dans son parcours de façon plus globale.

Notre partenariat avec un territoire dure trois ans. Durant cette période, la communauté de communes doit progressivement s'approprier sa politique jeunesse, nous sommes seulement là pour l'aider à la structurer. Le Département a décidé récemment de poursuivre les partenariats engagés pendant trois années, et a mis en place un dispositif complémentaire dégressif financièrement (24 000, 16 000 puis 8 000 euros).



Karine Terrasse, responsable du service jeunesse à la communauté de communes « Entre Lirou et Canal du Midi »

Notre communauté de communes se situe au sud de Béziers sur un petit territoire viticole pauvre. Le taux de RMIstes est important. La tranche d'âge 12-25 ans représente 10 % de la population ; ce taux est de 25 % pour les 0-25 ans. Nous avons deux collèges. La communauté de communes a pris la compétence enfance-jeunesse depuis 2000. Elle est signataire du contrat enfance-jeunesse.

Nous avons signé le premier PLAJH du conseil général, c'était en 2004. Peu de temps après, nous avons réalisé que nous ne connaissions ni notre public, ni notre territoire, ni notre population, ce que nous ne soupçonnions pas... Nous avons alors fait marche arrière et lancé une étude diagnostic-que le conseil général nous engageait à faire mais dont nous ne pensions pas avoir besoin-à partir de laquelle nous avons élaboré le projet.

Les services et activités proposés

Au niveau du service enfance-jeunesse, nous avons un relais d'assistantes maternelles, un centre de loisirs pour les 6-11 ans, un accueil de loisirs pour les 11-17 ans. En 2006, nous avons été obligés d'adopter la législation Jeunesse et Sports – tout à fait inappropriée selon moi – et de déclarer nos espaces jeunes en centres de loisirs. Nous avons trois accueils de loisirs périscolaires et réfléchissons à la création d'un CLAS⁽¹⁾ au niveau intercommunal. Nous travaillons également à l'ouverture d'un point information jeunesse.

Les espaces jeunes sont regroupés dans quatre villages, probablement deux prochainement car les ramassages par minibus sont très opérationnels. Ils sont ouverts les mercredis, vendredis et samedis et durant les vacances scolaires.

Nous proposons des séjours vacances. Nous organisons des formations aux premiers secours en partenariat avec la Croix-Rouge. Nous soutenons les jeunes dans le développement de projets en faisant ponctuellement appel au dispositif du conseil général, le cap jeunes.

Des actions inscrites dans le PLAJH

- Nous nous évertuons à faire vivre le réseau local par de la formation et du conseil auprès des associations, seuls ou à l'aide de partenaires.
- Nous avons mis en place une démarche de veille éducative, projet pilote auquel je tiens particulièrement. Nous travaillons également avec la mission locale d'insertion dans le cadre d'un conventionnement.

note

La veille éducative est une démarche qui réunit en réseau, sur un même territoire, l'Education nationale (enseignants et directeurs d'école), les travailleurs sociaux (assistantes sociales, médecins d'agences, PMI⁽²⁾, éducateurs spécialisés) et les acteurs présents sur les activités de loisirs et périscolaires. Son but est de repérer les enfants ou jeunes en difficulté (ce n'est pas un signalement procédurier auprès d'une agence) et de les aider en élaborant des projets individuels personnalisés.

Nous étudions l'enfant ou le jeune dans sa globalité. Il y a bien sûr une charte de déontologie, tout le monde n'est pas présent lors des débats et nous sommes particulièrement vigilants sur ce qui est dit et proposé.

- La veille éducative nous a permis de mettre en place un point d'accueil écoute jeunes. Ce sont des permanences gratuites où les familles et les jeunes sont reçus par une psychologue une fois par semaine.
- Nous oeuvrons également pour faciliter l'accès à l'information parce que nous sommes sur un petit territoire rural et pauvre, l'informatique n'est pas présente dans tous les foyers. Nous avons équipé les espaces jeunes d'ordinateurs et de connexion Internet et demandons aux animateurs de travailler avec ces outils. Des partenariats sont mis en place avec les collèges, le lycée agricole et les associations.
- L'étude a mis en évidence un problème de mobilité physique auquel nous répondons par le prêt de minibus-navettes aux associations pour des projets orientés en direction de la jeunesse. La mobilité s'est avérée également psychologique, c'est-à-dire une difficulté pour les jeunes d'envisager de sortir de leur territoire. Nous tentons d'inverser cette tendance en proposant du développement, de l'échange et de l'accueil autour des projets européens.
- Enfin, le point information jeunesse en projet sera le lieu central où nous travaillerons avec et autour du public sur l'ensemble des projets et actions. Il permettra un meilleur repérage des familles, des jeunes, des partenaires, des acteurs et des institutions.

Quelques freins...

- Le taux de fréquentation des jeunes... qui vieillissent.
- La réglementation Jeunesse et Sports accroît la prise de responsabilités des techniciens et des élus car nous ne sommes pas toujours conformes aux textes.
- Le coût de la politique jeunesse. Comme le disait Thérèse Gardeux, pour amener les jeunes vers des projets éducatifs, il faut d'abord les faire venir vers nous en finançant des activités de bowling ou de paint-ball, ce qui coûte cher...
- Nos résultats sont jugés sur des critères quantitatifs alors que l'action en direction des jeunes demande une analyse à long terme et, selon moi, qualitative.

note

- La particularité du public jeune, propre à l'adolescence, se traduit par de l'irrégularité, de l'infidélité et la difficulté de choisir et d'aller au bout des projets.
- Enfin, le désengagement total de l'Etat sur sa compétence jeunesse.

... Mais des outils pour avancer

- La volonté des élus. Nous avons la chance d'avoir un président, ancien président de MJC, qui connaît bien son sujet et n'a pas perdu la foi. Il pense, envers et contre tous, qu'il faut prévenir les problèmes plutôt que de les subir.
- Les aides financières apportées par le PLAJH. C'est un argument majeur pour nous, techniciens, quand il s'agit de convaincre les élus de s'engager dans la démarche.
- La structuration de l'action jeunesse par l'embauche d'un coordinateur, essentiel pour assurer la continuité du projet. Elle permet de définir des objectifs à long terme, de pérenniser les postes d'animation et de faire vivre le réseau.

Je dirai pour conclure que la politique jeunesse est un travail de longue haleine dans lequel il faut s'engager le plus tôt possible. Nous avons un centre de loisirs primaire et espérons bien fidéliser le public dès l'âge de 6 ans, lui donner des habitudes de loisirs et de citoyenneté de façon à ce qu'il soit suivi jusqu'à l'entrée dans la vie active.

Le PLAJH a été très important pour nous. Il incombe maintenant aux professionnels de rendre cette politique indispensable à long terme.

Quel est son devenir ? Parce que c'est une politique qui coûte cher, les craintes liées au manque de financements sont toujours présentes. J'ai envie de terminer par une image qui a été donnée ce matin : remplissons bien le tiroir de façon à ne plus pouvoir le refermer...

DÉBAT AVEC LA SALLE

Michel Guillet

Quand l'aide du conseil général s'arrête, comment les communautés de communes font-elles pour prendre le relais ?

Michèle Amar

Nous avons peu de recul pour en tirer un bilan mais avons peu d'inquiétudes parce que le partenariat et la volonté politique locale sont très forts. Après trois ans de travail commun, les communautés de communes sont convaincues de l'intérêt de la démarche. Mais le désengagement de la CAF sur les politiques jeunesse, nouvelle donne qui n'était pas intégrée dans le schéma initial, risque certes de leur poser problème.

Globalement, les communautés de communes conservent le coordonnateur politiques jeunesse, ce qui est un gage de pérennité. Ces politiques ne coûtent pas forcément cher, de nombreux dispositifs existent, c'est leur coordination qui est nécessaire. L'Education nationale peut apporter beaucoup à ce niveau mais il faut pour cela la volonté du principal de collègue.

Bernard Saint-Germain

Ce qui m'a beaucoup intéressé dans la présentation du conseil général c'est le financement du pré-PLAJH, c'est-à-dire qu'il donne de l'argent pour que des gens puissent réfléchir avant d'agir... C'est quelque chose qu'il faudrait largement méditer. Nous touchons là des secteurs de l'humain, complexes, comme la jeunesse ou le vieillissement, or les financements sont toujours mis en avant ! Dans votre cas, cela ne représente pas une fortune mais cela permet à des gens d'apprendre à travailler ensemble et d'avoir les moyens de le faire.

Damien Cordier, communauté de communes Saône et Vienne

Combien de personnes sont affectées au projet au niveau de la communauté de communes ? Puis, combien coûte votre action ?

Karine Terrasse

J'assume seule la coordination du projet. Nous avons par ailleurs deux animateurs jeunesse permanents, secondés par des vacataires dans les périodes fortes. Le budget jeunesse, hors budget enfance, est de 100 000 euros environ. Nous avons les 32 000 euros du conseil général, nous avons 32 000 euros de la CAF qui vont passer à 12 000 euros cette année... Jusque-là, la collectivité apportait 30 000 euros. Cette baisse conséquente du budget va bien sûr poser un réel problème pour la réalisation des projets.

Bernard Saint-Germain

Il serait peut-être prudent que les techniciens – qui vont aller, grâce ou à cause de cette réunion de Mairie-Conseils, voir leur conseil général dès la semaine prochain-

ne – réfrènent leur joie et attendent peut-être la fin du mois de mars...

Danièle Chevalier

J'ai compris qu'il y avait trois phases : le pré-PLAJH, le PLAJH et le post-PLAJH. Comme ces périodes se cumulent, cela fait donc bien sept ans d'accompagnement du conseil général ?

Michèle Amar

Oui. La phase de pré-PLAJH et d'animation en phase diagnostic est très lourde. Quand nous avons commencé cette démarche – c'était avec la communauté de communes «Entre Lirou et Canal du Midi» – nous n'avions pas d'expérience et nous rencontrions trois fois par semaine... Nous avons construit ensemble pas à pas.

Après le post-PLAJH nous allons nous désengager pratiquement totalement. Le conventionnement prévoit que la collectivité conserve la coordination et la formation des animateurs et qu'elle définisse son axe stratégique pour les activités. Nous nous rencontrons ensuite pour les bilans.

Kamel Rarrbo

Je n'ai pas beaucoup entendu parler d'évaluation... Le Contrat éducatif local et le Contrat temps libre – je mets de côté certains de leurs aspects négatifs – nous ont appris à travailler d'une manière différente (partenariat, comité de pilotage, outils...), et surtout ont mis en évidence la nécessité d'un diagnostic préalable à tout lancement de projet et de son évaluation une fois celui-ci achevé.

Le Contrat temps libre affectait une partie du financement à des actions d'évaluation, ce que les nouveaux dispositifs des départements prévoient rarement. Est-ce que vous, dans l'Hérault, vous y avez réfléchi ?

Par ailleurs, je sais qu'il y a en Meurthe-et-Moselle une très grande expérience. Je regrette que vous n'ayez pas parlé de ce que le département a réalisé avec l'Etat sur le Contrat éducatif local au travers d'un comité unifié autour de projets éducatifs qui demandait aux collectivités un seul diagnostic, une seule évaluation. Bien sûr, le paysage politique a évolué, la région a pris de l'importance, les autres sont partis. J'aimerais cependant que vous nous en parliez.

Michèle Amar

Nous n'affectons pas de financements spécifiques à l'évaluation. En revanche, chaque PLAJH fait l'objet d'une programmation annuelle avec des objectifs, des résultats à atteindre et des indicateurs de résultat. Les objectifs peuvent être réajustés par les territoires, qui ont la liberté de répartir l'enveloppe des 32 000 euros comme ils le souhaitent, dans le cadre des axes définis dans le conventionnement.

Des fiches détaillent les actions menées (coûts, attentes, évaluation qualitative et quantitative) et sont ensuite exploitées pour établir un bilan qui se fait à la fois au niveau des communautés de communes et du départe-

ment. Ce bilan est discuté dans le comité de pilotage du PLAJH, alimenté par les propositions de ses comités techniques, ainsi que dans la commission culture-jeunesse du département.

Ronald Costalonga

Nous avons bien évidemment une phase de diagnostic qui est soutenue financièrement par le conseil général avant la mise en place d'un contrat d'animation jeunesse territorialisée. Il y a également, à la fin des trois années, une évaluation concertée et participative avec les acteurs locaux qui doit aboutir, si les élus et les acteurs locaux le souhaitent, à une nouvelle contractualisation. Au départ, une réflexion était menée avec la CAF et Jeunesse et Sports pour qu'il y ait une évaluation commune. Elle existe moins aujourd'hui puisque le contrat temps libre n'existe plus.

Il y a eu également une évaluation de la politique jeunesse du conseil général, et notamment des contrats d'animation jeunesse territorialisée.

Gilles Dauneau

Il est prévu dans la convention avec le conseil général du Finistère une période d'évaluation annuelle. C'est un avenant financier qui est soumis à des éléments d'évaluation à mi-parcours.

Guillaume Brillant

Au conseil général du Finistère, nous n'avons pas d'outils tels que les PLAJH ou d'autres dispositifs de contractualisation forts avec des territoires. C'est un choix politique que nous avons fait depuis un certain temps. Chacun en pense ce qu'il veut.

Par rapport aux valeurs du projet politique, les fédérations nous renvoient souvent aux discussions que nous avons avec nos partenaires institutionnels : « Quand parlez-vous du sens et aidez-vous les gens à réfléchir ? Quand, vous-mêmes, réfléchissez-vous aux objectifs politiques de vos élus et de votre institution ? » C'est vrai que nous sommes souvent happés, entre autres, par de la méthodologie, de la démarche projet ou des dispositifs.

Aujourd'hui, sur des questions approchées de manière différente selon les territoires et la couleur politique des élus – ce sont les élus qui font les choix et déterminent les objectifs –, nous ne parlons pas de politique, de désaccords, de valeurs ou de convictions. Je nuance ce commentaire car, dans les expériences présentées, parce que les conditions de la discussion existent, je crois que le débat a quand même lieu localement sur le sens politique et les actions concrètes qui sont menées. ■



DÉVELOPPEMENT
TERRITORIAL ET RÉSEAU

Service Informations
aux collectivités territoriales



Inscription au réseau « Politique jeunesse & intercommunalité »

Mairie-conseils propose d'installer et d'animer un réseau rassemblant élus et techniciens dans le but de prolonger les échanges et de rester en contact autour d'une préoccupation forte exprimée par de nombreux territoires.

Ce réseau pourra développer diverses initiatives autour des nombreux domaines constitutifs d'une politique jeunesse intercommunale. Des réunions téléphoniques, la circulation d'information ciblée et l'organisation de nouvelles journées d'échanges sont envisageables à partir des préoccupations que nous partageons : suivi des évolutions contractuelles proposées par les CAF, partenariat avec les Conseils généraux, relation avec le monde associatif, etc...

Si vous êtes intéressés à participer à ce réseau, indiquez, sur la fiche ci-jointe, les noms et fonctions de l'élu et du technicien et vos coordonnées complets, notamment votre adresse électronique.

Vous pouvez également nous indiquer les premières thématiques qui vous semblent importantes d'aborder dès maintenant.

En vous remerciant de votre confiance,

Bernard Saint Germain.

Fiche à remplir page suivante →



DÉVELOPPEMENT
TERRITORIAL ET RÉSEAU

Service Informations
aux collectivités territoriales



Inscription au réseau « Politique jeunesse & intercommunalité »

Nom de la Communauté de communes :

.....

Adresse :

.....

Nom et prénom de l'élue :

Adresse électronique :

Nom et prénom du technicien :

Adresse électronique :

Thématiques que vous souhaitez aborder

1.....

2.....

3.....

A retourner par mail à :
bernard.saint-germain@caissedesdepots.fr
ou par FAX au : 01 58 50 06 83

Pour tout renseignement complémentaire, joindre Bernard Saint Germain
au [01.58.50.75.75](tel:0158507575)
ou par mail : bernard.saint-germain@caissedesdepots.fr

Mairie-conseils Caisse Des dépôts
72, avenue Pierre Mendès-France 75914 Paris cedex 13
Tél. : 01 58 50 75 75 Fax : 01 58 50 06 83
mairieconseils@caissedesdepots.fr
www.mairieconseils.net

Conception-réalisation : Studiograph
www.studiograph.net